

912. — 18 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui ouvre un nouveau crédit au budget de la guerre pour 1838.* (Bull. offic., n. c.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert un nouveau crédit de la somme de un million trente-huit mille francs, au budget de la guerre, exercice 1838, à imputer ainsi qu'il suit :

CHAPITRE II.

SECTION II. — *Solde des troupes.*

Art. 2. Solde de la cavalerie, 54,000

SECTION III. — *Masse des corps.*

Art. 1^{er}. Masse de pain, 534,000

Art. 8. Frais de route et de séjour, 30,000

Art. 9. Transports généraux, 60,000

Art. 15. Remonte, 300,000

CHAPITRE III.

Service de santé.

Art. 2. Pharmacie centrale, 60,000

Total, fr. 1,038,000

Art. 2. Il est annulé une somme de quarante-deux mille francs à l'article 15 de la section 3 du chapitre II du budget de la guerre pour l'exercice 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

913. — 21 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui ouvre un crédit supplémentaire au ministère des Affaires étrangères, sur l'exercice de 1838.* (Bull. offic., n. c.) (2).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au ministère des Affaires étrangères un crédit supplémentaire de

77,680 francs à répartir sur les chapitres suivants du budget de ce département pour l'exercice 1838, savoir :

Francs 12,680, au chapitre 1^{er}, art. 2. Matériel.

Francs 65,000, au chapitre VII, article unique.

Missions extraordinaires et dépenses imprévues.

Mandons et ordonnons, etc.

914. — 18 DÉCEMBRE 1838. — *État dressé par le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du Froment et du Seigle pendant la deuxième semaine du mois de décembre 1838.* (Bull. offic., n. c.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	350	20 41	19	12 39
Anvers,	112	26 00	200	14 39
Bruges,	526	25 50	376	14 63
Bruxelles,	2,700	25 04	360	15 32
Gand,	750	25 04	468	14 44
Hasselt,	308	23 90	1,260	16 00
Liège,	100	22 84	100	16 60
Louvain,	6,750	25 65	1,049	15 41
Namur,	378	23 96	200	14 83
Mons,	1,085	24 66	580	13 44
Totaux. . . .	13,059		4,612	
Prix moyen. . .		25 14		15 09

Nota. D'après la loi du 31 juillet 1834, le froment et le seigle restent libres de tout droit à l'entrée et le froment est prohibé à la sortie.

915. — 21 DÉCEMBRE 1838. — *Loi de budget des voies et moyens de l'exercice 1839.* (Bull. offic., n. ci.) (3).

Léopold, etc. Nous avons, de commun ac-

(1) Présentée par le ministre de la guerre le 26 novembre. — *Monit.* des 27 et 28. — Rapport par M. Desmaizères, le 30 novembre. — *Monit.* des 1^{er} et 2 décembre.

Rapport au sénat par M. le comte D'Hane, le 15 décembre. — *Monit.* du 16. — Discussion le 15 décembre. — Adoption par 32 voix. — *Monit.* du 18.

(2) Présentée à la chambre des représentants, le 21 novembre. — *Monit.* du 22. — Rapport par M. Mast de Vries, le 4 décembre. — *Monit.* du 6. — Discussion le 5 décembre. — Adoption à l'unanimité des 78 membres présents. — *Monit.* du 6 décembre.

Rapport au sénat par M. de Rouillé, le 15 déc.

— *Monit.* du 16. — Discussion de 17 décembre. — Adoption à l'unanimité des 30 membres présents. — *Monit.* du 18.

(3) Présentée par le ministre des finances, le 15 novembre 1837. — *Monit.* des 16, 18, 21 et 29 novembre et 2 décembre. — Rapport par M. Demonceau, le 3 décembre. — *Monit.* des 4, 5, 6 et 7. — Discussion les 5, 6 et 7 déc. — *Monit.* des 6, 7, 9. — Adoption par 66 membres, 3 s'abstiennent.

Rapport au sénat par M. le comte de Quararé, le 18 décembre. — *Monit.* du 19. — Discussion le 20. — Adoption par 29 membres, 2 s'abstiennent. — *Monit.* du 22.